



**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LEARNING CENTER
DE MULHOUSE**



**ETUDE DE SURETE ET
DE SECURITE PUBLIQUE**

MISE A JOUR

Indice	Date d'édition	Intitulé
0	16/06/2015	ESSP V1

SOMMAIRE

1 OBJET	4
1.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DE LA MISSION.....	4
1.2 PRESENTATION DU PROJET.....	5
2 DIAGNOSTIC	11
2.1 ETUDE DE TERRAIN ET RENCONTRE DES ACTEURS.....	11
2.2 DIAGNOSTIC SOCIAL.....	12
2.2.1 Situation géographique – environnement du projet:.....	12
Les forces de police:.....	13
La politique de la ville :.....	14
Les projets du quartier :.....	14
Campus de l'Illberg :.....	14
2.2.2 Contexte social:.....	17
La population de la commune de Mulhouse :.....	17
L'habitation :.....	18
2.3 DIAGNOSTIC ECONOMIQUE.....	19
L'emploi :.....	19
Catégories socioprofessionnelles :.....	20
L'éducation :.....	20
2.4 DIAGNOSTIC DE L'INSECURITE.....	21
Étude documentaire :.....	22
3 ANALYSE DE PROJET	33
3.1 IDENTIFICATION DES MENACES.....	34
3.2 VULNERABILITE DU SITE / POINT FAIBLES.....	36
4 PRECONISATIONS	37
4.1 MESURES PERIPHERIQUES.....	37
4.2 MESURES PERIMETRIQUES.....	39
Les acces aux galeries souterraines ou en sous sol:.....	41
La cloture d'enceinte :.....	41
L'éclairage exterieur:.....	42
Le mobilier, les équipements, les plantations et espaces verts:.....	42
Les facades :.....	42
4.3 MESURES RELATIVES AUX VOLUMES INTERIEURS.....	46
4.3.1 Les acces :.....	46
4.3.2 Le sous sol :.....	47
Les réserves :.....	47
Les stockages divers, le local poubelles :.....	47
Les douches et locaux du personnels (vestiaires...).....	47
L'espace collection :.....	47
4.3.3 Le rez-de-chaussée bas :.....	48
La salle polyvalente :.....	48
Les salles banalisées :.....	48
La salle 4 postes :.....	48



La salle basse:	48
Les salles de formation équipées :	49
4.3.4 Le rez-de-chaussée haut :	49
La mezzanine :	49
Le bureau du Directeurs, les bureaux haut et les bureaux bas :	50
Le jardin clos :	50
4.4 L'alarme anti-intrusion :	50
4.5 La Vidéo Protection :	50
4.6 L'aménagement et la protection du chantier durant la construction :	51
4.7 SOLUTIONS FONCTIONNELLES.....	51
<u>5 CONCLUSION.....</u>	<u>56</u>



1 OBJET

La présente mission d'Étude de Sûreté et de Sécurité Publique a pour but de déterminer l'impact du projet constructif sur l'environnement urbain, la vie sociale et inversement. Nous définirons les risques encourus et leur importance dont le projet peut être porteur, aux fins de donner à partir de l'analyse, une ou des recommandations pour rendre cohérents et pertinents les moyens de prévention existants ou à créer.

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DE LA MISSION

Dans le cadre des démarches administratives visant à l'obtention du permis de construire, il a été demandé au maître d'ouvrage, la CAMSA, une Étude de Sûreté et de Sécurité Publique pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque universitaire Learning Center de Mulhouse. Mr ANDRE-KOLAN, représentant de Mulhouse Alsace agglomération (M2A) a sollicité QUALICONSULT SECURITE, pour la réalisation de cette Étude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP).

Cette étude s'inscrit dans le cadre du décret n° 2007-1177 du 03 août 2007 pris en conseil d'État en application de la Loi du 05 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, devenu l'article L111-3-1 du code de l'urbanisme, et qui en fixe le contenu :

- ➔ Un diagnostic précisant le contexte social et urbain et l'interaction du projet, son environnement immédiat,
- ➔ Une analyse du projet au regard des risques de sécurité publique pesant sur l'opération,
- ➔ Les mesures proposées pour prévenir et réduire les risques de sécurité publique mis en évidence dans le diagnostic et pour faciliter les missions des services de police et de secours,

Classement de l'ensemble de l'établissement :

- ➔ Catégorie : ERP de 2ème Catégorie du type S, R. Avec activité annexe de type L, salle polyvalente.
- ➔ Effectif théorique maximal de 849 personnes.

1.2 PRESENTATION DU PROJET

L'opération consiste en la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire Learning Center du Campus de l'Illberg à Mulhouse.

L'UHA (Université de Haute Alsace) est un établissement d'enseignement supérieur de recherche qui compte plus de 8000 étudiants. Elle compte aujourd'hui 4 bibliothèques réparties sur plusieurs sites dont celle du campus de l'Illberg inaugurée en 1991.

Cette bibliothèque présente une surface d'accueil très largement insuffisante de même que le centre de langue en auto formation multimédia (CLAM) installé lui aussi sur le campus.

Ainsi l'UHA a défini le projet de la création d'une bibliothèque centrale intégrant un CLAM et permettant la création d'un outil adapté aux besoins des étudiants et chercheurs en termes d'environnement documentaire et de pratique des langues.

Le projet comprend la démolition d'une partie du bâtiment de l'ancienne Faculté des Sciences et Techniques (FST) et la construction d'un nouveau bâtiment regroupant :

- une Bibliothèque pour les Sciences et les Lettres
- un CLAM (Centre de Langues en Autoformation Multimédia)
- un TICE (Technologie de l'Information de la Communication et de l'Enseignement)

- La surface utile totale programmée est de 3450 m².
- La surface dans œuvre totale est estimée à 5200 m² incluant les circulations générales et les locaux techniques.

L'opération consiste à réaménager un terrain comme suit :

Le terrain est occupé actuellement par le bâtiment de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) qui a été libéré récemment. Ainsi, ce bâtiment pourra être démolit et le terrain réutilisé pour la bibliothèque.

Le bâtiment à démolir accueille la sous station du chauffage urbain en rez de chaussée du bâtiment ainsi que le poste HT électrique en sous-sol qui alimentent l'ensemble du site (bâtiment à démolir et aile à conserver)

Ces locaux seront démolis et reconstruits ailleurs dans le nouvel équipement.

Ainsi le projet concerne la construction d'un bâtiment organisé en plusieurs zones fonctionnelles :

- Zones réservées au personnel
- Zones de réserves

- Zone en libre accès
- Salles mutualisées

De par son implantation dans un secteur urbain et universitaire, la position du futur bâtiment lui assure une accessibilité par les transports en commun (tramway, bus,...) et par les mode de déplacement doux (Vélo,...)

L'accès principale se fera via les différentes allées cheminant autour du bâtiment jusqu'au hall d'entrée.

La volumétrie de l'édifice issue d'une architecture paramétrique lui confère, par des lignes douces et pures ainsi que par le traitement soigné des façades constituées d'éléments modulaires en béton architectonique et à un éclairage zénithal du volume principal, une identité forte.

Le bâtiment se constitue d'un volume principal accueillant les espaces de consultation. Ce volume unique éclairé zénithalement par les scheds de toiture ainsi que par les ouvertures aménagées aléatoirement dans les façades comprend également un niveau partiel à R+1 accueillant des espaces de travail banalisés et des espaces de travail libre. L'accès à ces espaces depuis le niveau rez-dechaussée est réalisé par une rampe.



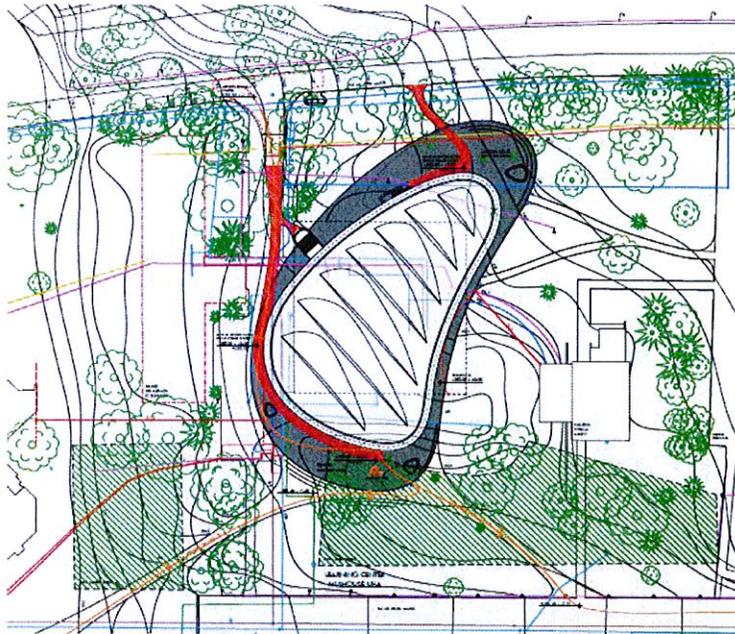
Le projet.

Au niveau R+1 des espaces programmatiques cloisonnés tel que salles de formation et bureaux ouverts sont adossés aux façades Ouest et Nord.

Le niveau sous-sol partiel accueille quant à lui les locaux techniques ainsi que des espaces de réserve et de rangement.



Plan de masse :



FAÇADE NORD 1:200



2 DIAGNOSTIC

2.1 ETUDE DE TERRAIN ET RENCONTRE DES ACTEURS

La présente étude de sûreté et sécurité publique a été réalisée conformément à la nouvelle réglementation. La mission a débuté par l'envoi d'un courrier à la Préfecture.

A la suite de ce courrier se sont déroulés des entretiens et échanges avec les personnes qui, par leur activité ou par leur connaissance, sont susceptibles d'apporter un éclairage sur les us et coutumes sociales environnantes et les influences urbaines locales, notamment :

- Préfecture de la Région Alsace et du Département du Haut Rhin
Monsieur le Préfet
7, Rue Bruat
68020 COLMAR
- Préfecture de la Région Alsace et du Département du Haut Rhin
Bureau Prévention de la Sécurité du cabinet du Préfet.
- Hôtel de police de Mulhouse DDSP 68
Major Joël COLOMAR – Référent Sûreté
43, rue de la Mertzau
68062 MULHOUSE
- Ville de MULHOUSE
- Responsable de l'UHA

Des contacts réguliers avec le maître d'ouvrage et avec le référent sûreté de la Police Nationale ont permis d'échanger sur le futur fonctionnement du site et sur ses moyens de mise en sûreté.

2.2 DIAGNOSTIC SOCIAL

2.2.1 Situation géographique – environnement du projet:



La ville de Mulhouse et ces quartier

Le projet est situé à Mulhouse, dans le Quartier du Haut Poirier, dans l'enceinte du campus de l'illberg.

Plus de 5 000 habitants vivent dans ce quartier résidentiel, ce sont essentiellement des couples et des célibataires avec une grande majorité de propriétaire.

Le quartier Haut-Poirier constitue un espace particulièrement attractif qui s'est beaucoup étendu au cours des années 1950 et 1960.

Il présente un cadre de vie préservé, notamment avec sa promenade verte le long de l'ill, et ses habitations de qualité, comme les logements de la cité, présentant tous un jardinet, dans le secteur Bel-Air.

Le quartier Haut-Poirier rayonne à l'échelle de la ville car il accueille en son sein des équipements de dimension régionale :

- le campus universitaire
- le Stade nautique
- le Palais des sports
- la patinoire...

Il dispose également de nombreux services publics ou associatifs :

- Écoles, collèges ; lycées
- Crèches ; périscolaires
- Commerces
- Médecins
- Tramway ; bus
- Parcs ; squares....

Le point fort du quartier est son accessibilité. Elle a été renforcée avec le tramway qui offre une desserte de qualité, intégrée dans un réseau de transport urbain.

Le quartier du Haut Poirier est limitrophe de la commune de Brunstatt. Le terrain envisagé pour la construction est à cheval sur 2 parcelles : une sur la commune de mulhouse ; une sur la commune de Brunstatt.

- **Les forces de police Nationale :**

Le terrain fait partie de la zone de compétence de la police sur la circonscription du commissariat central de Mulhouse.

Un commissariat de secteur est présent dans le quartier, traitant uniquement la partie judiciaire.

Le délais d'intervention de la police est d'environ 10 minutes.

Des patrouilles sont assurées toute l'année de jour comme de nuit.



- **La politique de la ville :**

A partir de 1998, la commune de Mulhouse a mis en place un Contrat Local de Sécurité, renouvelé en 2002 et remplacé en 2006 par un Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité (CIPS) qui regroupait alors 16 communes de l'agglomération mulhousienne (ex CAMSA). Concernant les 32 communes de m2A, une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D.) a été signée en octobre 2011. Une nouvelle STSPD sera signée entre les 34 communes de la m2A pour 2016-2019.

Six coordinations territoriales agissent pour la tranquillité publique des habitants depuis 2002. Elles poursuivent un double objectif : prévenir la délinquance et lutter contre l'insécurité. Les médiateurs ont pour objectif de contribuer à la tranquillité publique, à renforcer le lien social et à désamorcer les éventuels conflits et régler les litiges de voisinage en rencontrant les habitants.

Les agents de tranquillité publique s'inscrivent entre les médiateurs et la police, afin de lutter contre les incivilités du quotidien. t Intercommunal de Sécurité pour la Prévention de la Délinquance) afin de favoriser l'accompagnement social.

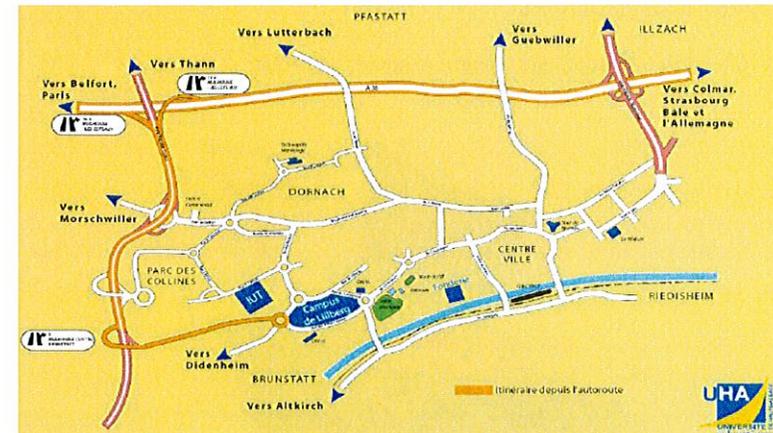
- **Les forces de police Municipale :**

La Police Municipale est composée de 70 agents présents de 7H45 à 23H00 du mois d'octobre au mois d'avril et de 7H45 à 01H00 du mois de mai au mois de septembre.

- **Les projets du quartier :**

- **Campus de l'illberg :**

Plan de situation :



Le contexte urbain



Plan du campus :



2.2.2 Contexte social:

Les dernières données et études démographiques de la commune de Mulhouse, chiffres publiés par l'INSEE « Institut National de la Statistique et des Études Économiques » sont repris dans les tableaux suivants :

Les derniers chiffres recensés par l'INSEE sont pour l'année 2009

- La population de la commune de Mulhouse :

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	116 336	117 013	112 157	108 357	110 141	111 156
Densité moyenne (hab/km ²)	5 245,1	5 275,6	5 056,7	4 885,3	4 965,8	5 011,5

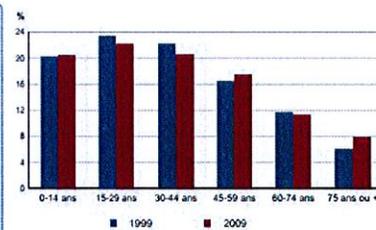
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	53 938	100,0	57 218	100,0
0 à 14 ans	11 604	21,5	11 145	19,5
15 à 29 ans	12 189	22,6	12 560	22,0
30 à 44 ans	11 655	21,6	11 264	19,7
45 à 59 ans	9 495	17,6	9 908	17,3
60 à 74 ans	6 086	11,3	6 450	11,3
75 à 89 ans	2 788	5,2	5 341	9,3
90 ans ou plus	121	0,2	550	1,0
0 à 19 ans	15 400	28,6	14 576	25,5
20 à 64 ans	32 044	59,4	32 725	57,2
65 ans ou plus	6 495	12,0	9 917	17,3

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Les chiffres de la population réalisés à partir des enquêtes de recensement entre 1968 et 2009 montrent une évolution en dent de scie de la population avec une moyenne constante.

La population est relativement jeune avec un pourcentage d'environ 80% de personnes âgées de moins de 60 ans.

Les tranches d'âges entre 20 ans et 64 ans représentent plus de 58% de la population de la ville.



- L'habitation :

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%		Nombre de personnes	Nombre
Ensemble	48 006	100,0	106 573	45 926	100,0
Propriétaire	17 139	35,7	40 356	15 076	32,8
Locataire	29 917	62,3	64 144	29 531	64,3
dont d'un logement HLM loué vide	10 639	22,2	26 599	10 208	22,2
Logé gratuitement	950	2,0	2 073	1 319	2,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le type de logement en 2009 sur la commune est réparti entre appartements (86 %) et maisons individuelles (13 %).

Le pourcentage de propriétaires représentant 36 % de la population est bien inférieur à la moyenne nationale qui est d'environ 45%.

Le pourcentage de locataire est de 62% dont 22% en logement HLM loué vide

Immobilier - Mulhouse - Haut-Poirier

Carte Immobilier	Haut-Poirier	Comparé à la commune Mulhouse
Taxe habitation	29 %	↔ 29 %
Taxe foncière (yc TEOw)	42 %	↔ 42 %
Logement social HLM	8 %	↘ 21 %
Propriétaires (vs. locataires)	62 %	↗ 36 %
Résidences secondaires	1 %	↔ 1 %
Ancienneté du logement	1951	↗ 1958
Logements vacants	7 %	↘ 12 %
Absence de chauffage central	7 %	↘ 12 %
Petites surfaces (< 40 m ²)	9 %	↘ 12 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26 %	↔ 26 %
Taxe professionnelle	30 %	↔ 30 %
Densité de logements	19 log./ha	↘ 25 log./ha
Type de maison	Appartements et maisons de ville	Non applicable

Le quartier du Haut Poirier lui a une tendance inverse comparée à la ville de Mulhouse.

Le pourcentage de propriétaire est de 62%, les locataires représentent donc environ 38% de la population du quartier dont 8% en logement HLM.

2.3 DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

L'emploi :

Habitants - Mulhouse - Haut-Poirier

Carte Habitants	Haut-Poirier	Comparé à la commune Mulhouse
Revenu moyen	26000 euros	20100 euros
Chômage	14 %	23 %
Type de population	Couples et célibataires	Non applicable
Age moyen	41 ans	37 ans
Densité de population	3600 hab/km ²	4560 hab/km ²
Croissance démographique	8 %	1 %
Enfants et adolescents	22 %	27 %
Transport vers lieu de travail	78 %	56 %
Dachshers	36 %	31 %
Lieu de travail	55 %	56 %
Taux de fécondité	10 %	11 %
Rentes, retraites, etc.	9100 euros	7000 euros
Ménages Imposés	57 %	49 %
Personnes âgées	25 %	15 %
Cadres	41 %	34 %
Employés et ouvriers	5 %	56 %
Retraités	24 %	18 %
Taille moyenne des ménages	2,1 hab./ménage	2,1 hab./ménage

En 2009, le taux de chômage du quartier du Haut Poirier est de 14 % ce qui est inférieur au taux de la ville de Mulhouse mais sensiblement supérieur au taux de chômage en France qui était de 9,6%.

La population ayant un travail se décompose tel que :

Employés et Ouvriers : 59 %
Cadres : 41 %

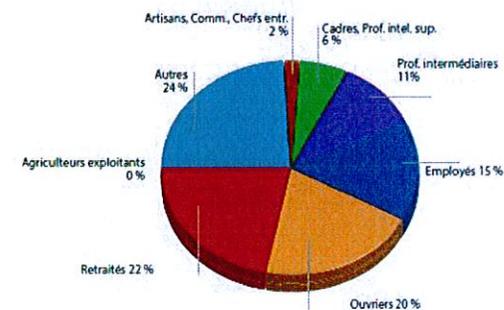
On compte 24% de retraité dans le Quartier.

Agence Alsace

2a rue des Hérons - Immeuble Saint-Exupéry 67960 ENTZHEIM
t 03 88 78 45 81 - f 03 88 78 56 28 - strasbourg.qcs@qualiconsult.fr

Catégories socioprofessionnelles :

Emplois par catégories socio-professionnelles



L'éducation :

Répartition par niveau de diplômes
Source : Insee, RP2009

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	79 308	37 217	41 090
Part des titulaires en %			
- d'aucun diplôme	33,3	32,1	34,4
- du Certificat d'Etudes Primaires	6,2	4,3	7,9
- du BEPC, brevet des collèges	4,0	3,4	4,6
- d'un CAP ou d'un BEP	24,6	28,1	21,4
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	12,2	11,9	12,4
- d'un diplôme de niveau bac + 2	9,5	8,5	10,3
- d'un diplôme de niveau supérieur	10,3	11,6	9,0

Agence Alsace

2a rue des Hérons - Immeuble Saint-Exupéry 67960 ENTZHEIM
t 03 88 78 45 81 - f 03 88 78 56 28 - strasbourg.qcs@qualiconsult.fr



2.4 DIAGNOSTIC DE L'INSECURITE

L'état de la sûreté et de la sécurité des lieux où est implanté le projet constructif est relaté par les différents acteurs impliqués dans la prévention de la délinquance. Il est mesuré par les données statistiques de la délinquance communiquées, et complétées par les informations recueillies auprès des personnes rencontrées.

Les interviews que nous avons menées, ont révélé un certain nombre d'informations que nous avons regroupées.

Ainsi, les données fournies nous ont permis de réaliser une mesure "plus fine" des crimes et délits observables sur la commune et le secteur, à partir d'un choix d'index sur les 107 qui constituent les références de l'État 4001. Ce choix d'index tient compte des menaces potentielles qui sont identifiables au projet constructif et à son activité.

Ces index sont supposés correspondre à l'environnement, à la destination du projet constructif, à ses activités et à la pertinence des risques à mesurer.

Il s'agit essentiellement des actes qui seraient commis contre :

- ➔ l'intégrité des personnes,
- ➔ les vols,
- ➔ les atteintes aux biens,
- ➔ Trafic illicite (Stupéfiants).

Les actions préventives à mener par le maître d'ouvrage sont liées au projet immobilier, à sa structure et à son organisation locale.

Elles n'ont pas la capacité d'intervenir dans des actions plus sociales ou distantes du lieu du projet constructif (la périphérie lointaine et/ou proche du projet) . Des mesures peuvent être prises par d'autres instances et s'apparenteront plus à l'impact de l'environnement sur le projet.

Cette analyse est mesurée par les données statistiques de la délinquance communiquées et par les informations recueillies auprès des services de la Police Nationale de Mulhouse.

Sont comptabilisés le nombre de faits constatés et portés à la connaissance de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale, dès lors qu'il s'agit de crimes ou de délits, commis ou tentés, à l'exclusion des contraventions et des infractions au code de la route.

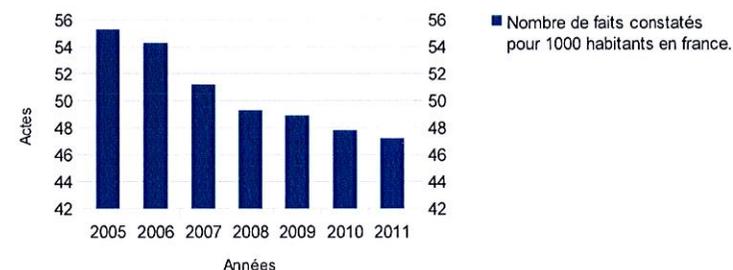


• Étude documentaire :

Il y a environ, en moyenne annuelle, 3 300 000 délits et crimes judiciairement enregistrés en France (source : Ministère de l'intérieur). Le taux moyen de criminalité est de l'ordre de 51 délits pour 1000 habitants entre 2005 et 2011, avec des écarts très importants, de 1 à 4 sur les territoires urbanisés.

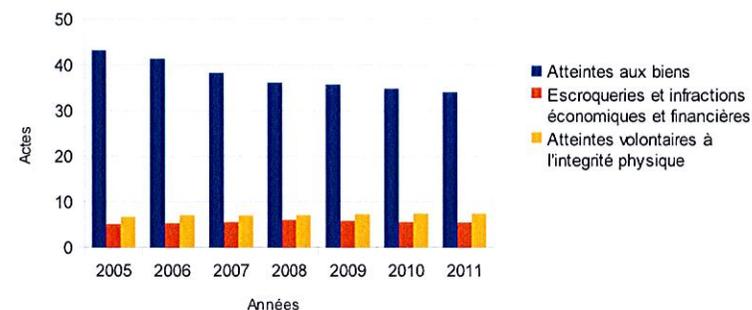
EVOLUTION DE LA CRIMINALITE EN FRANCE

Source : Etat 4001 Annuel, DCPJ



EVOLUTION DES FAITS CONSTATES EN FRANCE pour 1000 habitants

Source: Etat 4001 Annuel, DCPJ



Le taux moyen de criminalité pour le territoire FRANCAIS est de l'ordre de 47.9 délits pour 1000 habitants entre 2009 et 2011 suivant les chiffres qui nous ont été communiqués. (Base du nombre d'habitants en 2009).

EVOLUTION DE LA DELINQUANCE DANS LE HAUT RHIN

Evolution de la délinquance dans le Haut Rhin en 2010 :

- 4,45% pour la délinquance générale
- 9,63% pour la délinquance de proximité
- 7,3% pour les atteintes aux biens
- 2,5% pour les escroqueries et infractions économiques et financières
- +2,8% pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique
- +6,1% pour les violences à dépositaires de l'autorité
- 8,8% pour les vols par effraction d'habitations
- 21,52% pour les vols par effraction de locaux industriels et commerciaux

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Délinquance générale	-1,64%	-3,84%	-3,17%	-6,65%	2,87%	-4,45%
Taux d'élucidation	37,45%	40,36%	41,00%	43,50%	39,42%	41,57%

EVOLUTION DE LA CRIMINALITE DE MULHOUSE

Le taux moyen de criminalité pour la ville de MULHOUSE est de l'ordre de 96,5 délits pour 1000 habitants entre 2010 et 2012 suivant les chiffres qui nous ont été communiqués. (Base du nombre d'habitants en 2009).

Soit :

- 2010 : 102 pour 1000 habitants
- 2011 : 94,8 pour 1000 habitants
- 2012 : 92,6 pour 1000 habitants

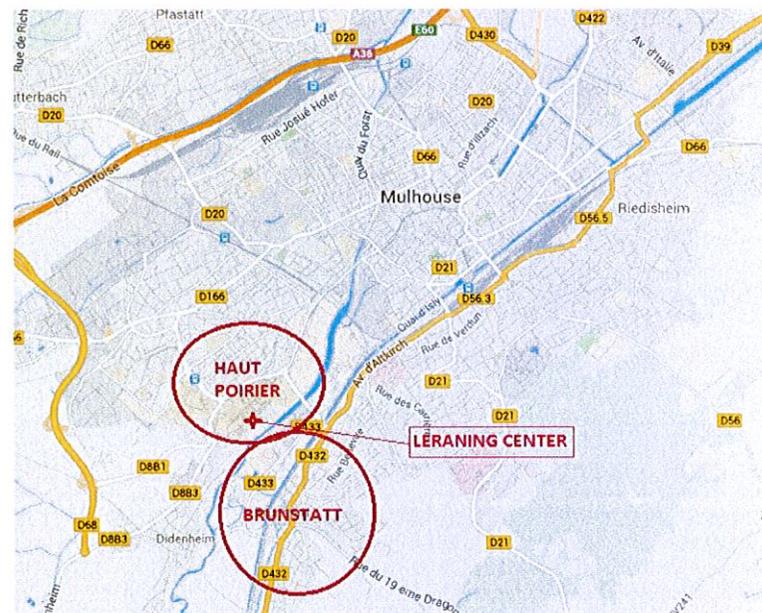
L'évolution de la délinquance générale sur la ville de MULHOUSE est en baisse de 9,2 % entre 2010 et 2012.

L'outil statistique de la délinquance découpe la circonscription de police de Mulhouse en 5 secteurs qui comptent un total de 16 quartiers. (ou sous-secteurs)

Le projet du Learning Center se trouvant à la jonction de plusieurs périmètres (cf schéma) l'analyse de la délinquance portera sur un ensemble de 2 quartiers que sont :

- les quartiers du Haut Poirier à Mulhouse,
- la ville de Brunstatt,

Il seront comparés aux chiffres de la délinquance pour la ville de Mulhouse.





La délinquance analysée est la délinquance dite de proximité reprenant les items les plus représentatifs de la délinquance de voie publique.

Principales menaces	Personnes ou biens concernés
Atteintes à personnes et menaces	Les usagers ainsi que le personnel
Vols simples	Les usagers ainsi que le personnel
Les destructions et dégradations de biens	Le bâtiment, les véhicules. (vélo ou à moteur)
Les intrusions dans établissements	Les usagers ainsi que le personnel
Les incendies volontaires	Les usagers ainsi que le personnel, le bâtiment, les véhicules.
Vols de 2 roues et véhicules à moteur	Les biens des usagers ainsi que le personnel

L'état statistique des crimes et délits qui nous a été fourni comprend:

- Les atteintes à l'intégrité physique,
- Les atteintes aux biens,
- Les escroqueries et infractions économiques et financières,
- Les violences physiques et crapuleuses,
- Les vols par effraction d'habitation,
- Les vols par effraction des locaux industriels et commerciaux,
- La criminalité organisée et les délits spécialisés,
- Les violences à dépositaire de l'autorité,



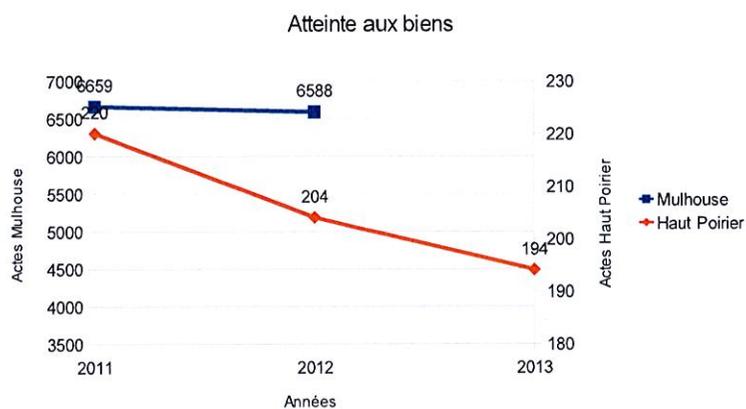
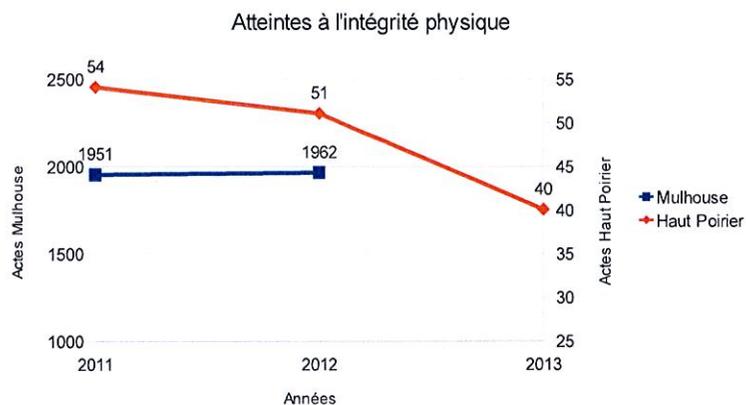
Le choix des index de référence doit être validé face au projet constructif et d'aménagement.

	2011	2012	Evolution	2013	Evolution
DELINQUANCE GENERALE MULHOUSE					
Faits constatés	10519	10279	-2,30%		
DELINQUANCE GENERALE QUARTIER HAUT POIRIER					
Faits constatés	284	277	-2,50%	258	-6,90%
DELINQUANCE DE PROXIMITE MULHOUSE					
Faits constatés	4625	4746	2,60%		
DELINQUANCE DE PROXIMITE QUARTIER HAUT POIRIER					
Faits constatés	158	148	-6,30%	128	-13,50%

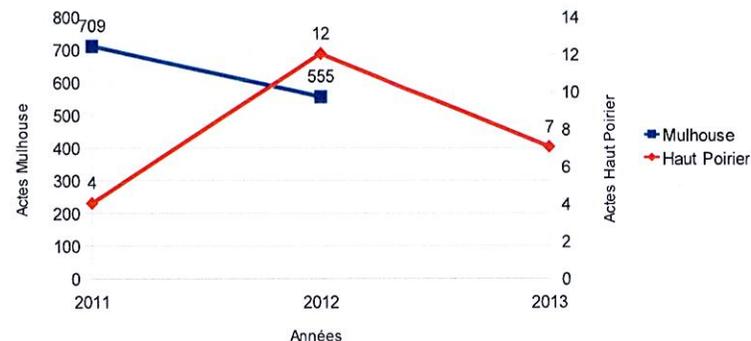
Les ratios nous montre une baisse de la delinquance generale et de proximité sur le Quartier du Haut Poirier en contradiction avec les chiffres de la ville de Mulhouse qui elle subit une augmentation de la délinquance.

Le délinquance de proximité est axée sur les délits d'approbation (vol avec armes, volas avec violences, cambriolages, vols d'automobiles et de deux roues, vols à la roulotte...). Sur le quartier du Haut Poirier, on note une augmentation pour deux catégories entre 2012 et 2013 : les cambriolages et les vols à la roulotte et entre 2011 et 2012 sur les vols d'automobiles et de 2 roues.

	2011	2012	Evolution	2013	Evolution
INDICATEURS PERMANENTS DE MULHOUSE					
Atteintes à l'intégrité physique	1951	1962	0,60%		
Atteintes aux biens	6659	6658	-0,10%		
Escroqueries et inf. Éco. Et financières	709	555	-21,70%		
INDICATEURS PERMANENTS QUARTIER HAUT POIRIER					
Atteintes à l'intégrité physique	54	51	-5,60%	40	-21,60%
Atteintes aux biens	220	204	-7,30%	194	-11,90%
Escroqueries et inf. Éco. Et financières	4	12	200,00%	7	-41,70%



Escroqueries et infractions économiques et financières

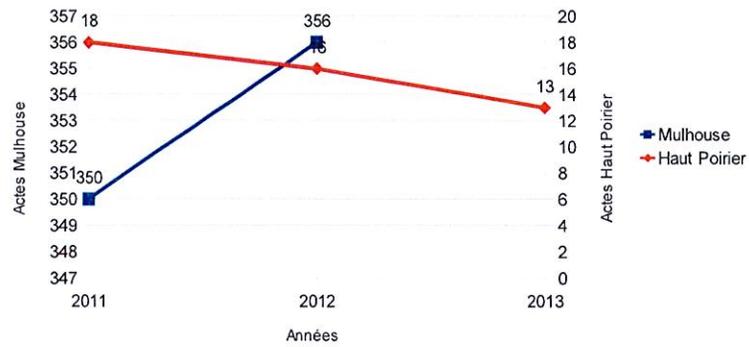


	2011	2012	Evolution	2013	Evolution
INDICATEURS CIBLES DE MULHOUSE					
Violences physiques et crapuleuses	350	356	1,70%		
Vols par effraction d'habitations	367	340	-7,40%		
Vols par effraction de locaux indust. Et com.	95	78	-17,90%		
Criminalité organisée et délits spécialisés	38	63	65,80%		
INDICATEURS CIBLES QUARTIER HAUT POIRIER					
Violences physiques et crapuleuses	18	16	-11,10%	13	-18,80%
Vols par effraction d'habitations	19	10	-47,40%	17	70,00%
Vols par effraction de locaux indust. Et com.	3	4	33,30%	2	-50,00%

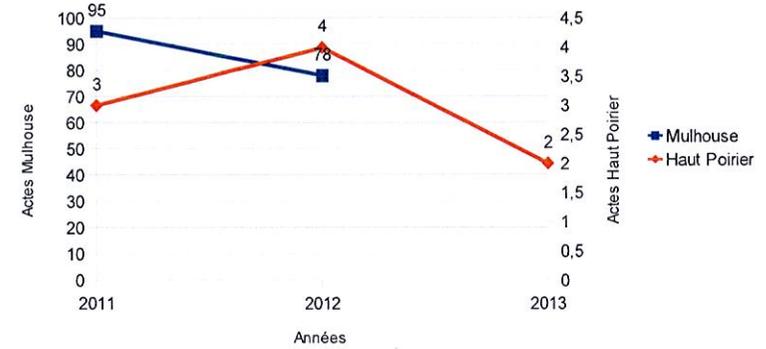


Criminalité organisée et délits spécialisés	1	1	0,00%	1	0,00%
---	---	---	-------	---	-------

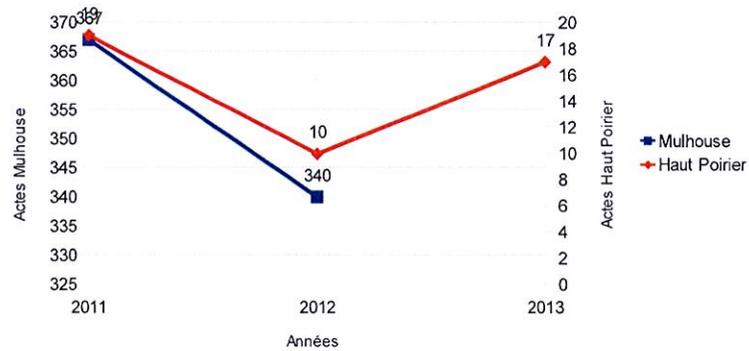
Violences physiques et crapuleuses



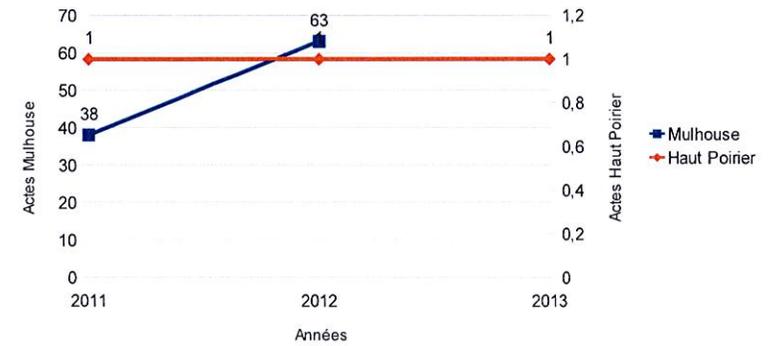
Vols par effraction de locaux industriel et commercial



Vols par effraction d'habitations

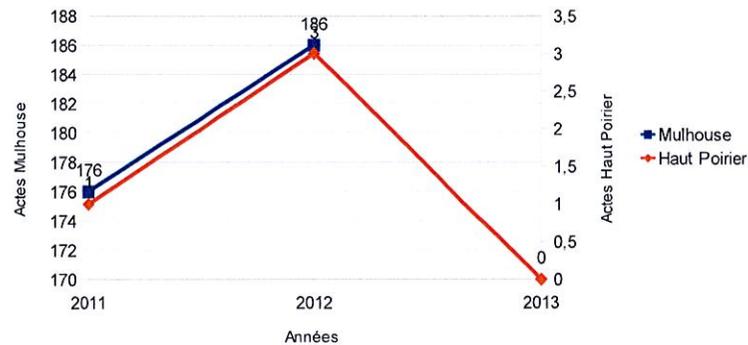


Criminalité organisée et délits spécialisés

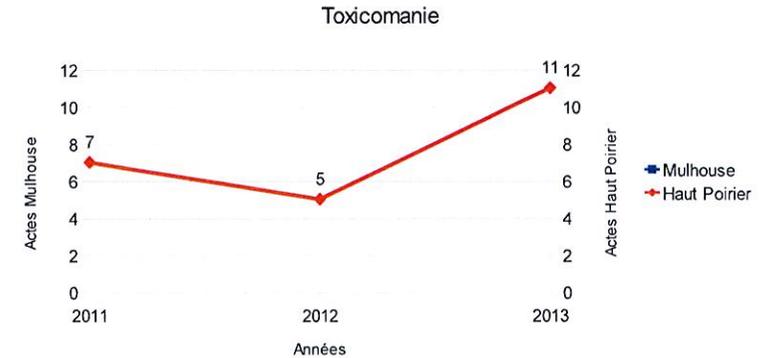


	2011	2012	Evolution	2013	Evolution
PHENOMENES DE TYPE URBAIN MULHOUSE					
Violences à dépositaire de l'autorité	176	186	5,70%		
PHENOMENES DE TYPE URBAIN QUARTIER HAUT POIRIER					
Violences à dépositaire de l'autorité	1	3	200,00%	0	-100,00%

Violences à dépositaire de l'autorité



	2011	2012	Evolution	2013	Evolution
TOXICOMANIE MULHOUSE					
Consomation					
TOXICOMANIE QUARTIER HAUT POIRIER					
Consomation	7	5	-28,60%	11	120,00%



L'évolution de la délinquance pour la ville de Mulhouse est proche de 0 ou avec de légères hausses ou baisses.

Pour le quartier du Haut Poirier on note une baisse générale de la délinquance hormis pour les vols avec effraction d'habitation et la Toxicomanie. Le Campus lui même est connu des forces de police ainsi que de la direction de l'UHA pour être un lieux de trafic de drogue.

Etant un endroits "vert" totalement ouvert au public, il connait une activité nocturne ainsi qu'une fréquentation en dehors des heures d'ouverture : lieux de promenade le weekend, activité de skateboard, traversée du campus pour rejoindre les équipements sportifs en contrebas, lieux de regroupement.

Néanmoins le Campus reste un endroits calme qui a rencontré peu de probleme ces dernieres années: TAG sur facades, dechets dans espaces verts, vols et dégradations sur vehicule, effractions avec vol de petite importance.



3 ANALYSE DE PROJET

Le sentiment d'insécurité se manifeste généralement par l'inconfort des lieux, il est suscité par la dégradation de l'environnement ou encore un déficit d'entretien... L'aménagement physique des espaces doit participer à l'objectif de sûreté. Il s'agit de dissuader les actes de délinquance et d'incivilité, de réduire les troubles de jouissance et de rassurer l'usager.

Plusieurs principes élémentaires d'aménagement visent à diminuer les risques d'insécurité et son sentiment :

- Les éléments tenant à l'organisation et à la gestion des espaces (qualité de fonctionnement, cohérence des choix, anticipation du devenir de l'espace...)
- Les éléments tenant aux usages et pratiques spatiales (surveillance naturelle, co-veillance, fréquentation, animation, appropriation positive...).
- La visibilité : favoriser les dégagements visuels et éliminer les niches, les dents creuses, les zones hors la vue...
- La lisibilité : une définition (ou identification) claire et matérialisée des différents espaces et de leur fonction...
- L'ambiance : un éclairage adapté, un mobilier fonctionnel et esthétique, une signalétique claire... participent positivement à sa sécurisation.

Les risques encourus varient selon les menaces probables, les points vulnérables et de dangers que peuvent représenter les espaces et les activités qui sont présents sur le site.



3.1 IDENTIFICATION DES MENACES

Suivant l'analyse réalisée par les services de police et fournis par cette dernière, la délinquance générale (DG) recense globalement l'ensemble des faits criminels et délictuels d'atteintes aux personnes et aux biens, mais aussi les infractions économiques et financières, et la criminalité organisée (la DG n'intègre pas les infractions spécifiques de police routière et les infractions contraventionnelles de droit commun).

➔ Statistique des points vulnérables et des différentes menaces :

Conjugaison des variables « occurrence » et « gravité » donne un niveau d'importance de la menace qui sera exprimé en Importance de la Menace en %.

Les chiffres pris en compte sont ceux du quartier du Haut Poirier pour l'année 2013

CRIMES et DELITS	Occurrence ou nombre de faits	Gravité	Importance de la menace	Importance de la menace en %
Incendies volontaires	5	5	25	10,50%
Vols à mains armée	2	5	10	4,20%
Vols avec violence	11	4	44	18,40%
Cambriolages	27	3	81	33,90%
Vols à la tire	1	2	2	0,80%
Vols de VA	4	2	8	3,30%
Vols à la roulotte	26	1	26	10,90%
Vols de 2 roues	5	2	10	4,20%
Destruction et dégradation volontaire	33	1	33	13,80%
Total :	144	/	239	100%

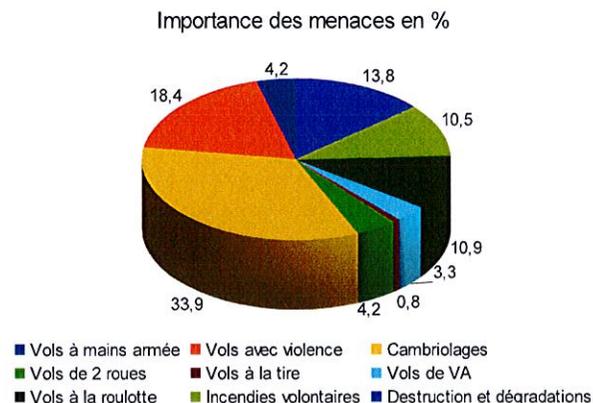
Occurrence : Nombre de faits constatés

Gravité : Coefficient de 1 à 5, 1 correspondant à la gravité la plus faible.

Importance de la Menace : Occurrence multiplié par la Gravité.

Importance de la Menace en pourcentage : Ratio.

En terme d'importance de la menace, et suivant le tableau ci-dessus ainsi que la représentation graphique on constate :



- Les cambriolages : 34 %.
- Les vols à la tire, à la roulotte : 12 %
- Les vols de/sur véhicules y compris 2 roues : 7 %
- Les destructions et dégradations représentent : 14 %
- Les vols à main armée et vols avec violences représentent : 23 %
- Les incendies volontaires : 10 %.

Ces chiffres correspondent à l'importance de la menace en terme d'impact sur la population. Ils reflètent bien le constat fait lors des interviews sur le terrain avec différent public, avec des commerçants, passants et riverains, agent immobilier....

Ainsi, la notion de tranquillité publique, les troubles à la tranquillité sont aussi dus à des délits mineurs ou à des comportements considérés comme peu civiques, individualistes ou marginaux.

Ces comportements affectent la tranquillité des habitants à leur domicile ou sur la voie publique et contribuent à générer ce qu'il est convenu d'appeler le « sentiment d'insécurité ».

Aucun fait ne ressort véritablement ni ne marque les gens rencontrés.

Il n'y a pas de sentiment d'insécurité sur le secteur.

Le quartier est même considérée comme calme au travers de ces interviews. Ainsi, le campus est aussi utilisé comme lieu de promenade le dimanche.

Ainsi, nous allons prendre en compte l'ensemble de ces infractions en fonction des caractéristiques intrinsèques du site sous toutes ses formes (les personnes, les biens ainsi que le

bâtiminaire), ainsi que les risques non intentionnels (accidents, calamités naturelles...) permettant de faciliter les missions des services de police, police municipale et/ou de gendarmerie ainsi que des secours.

3.2 VULNERABILITE DU SITE / POINT FAIBLES

Pour ce projet, les menaces identifiées statistiquement nous permettent d'identifier les points de vulnérabilité liés au dessin du projet, aux matériaux constructifs et à son organisation architecturale.

	<i>Points faibles identifiés</i>	<i>Menaces</i>
Périphérie	La circulation, la voie TRAM, la proximité du quartier des coteaux. Le restaurant Mc Donald à l'entrée du campus	Le stationnement anarchique, les accidents de la voie publique, la sécurisation des cheminements La séparation des flux avec les véhicules. Dégradations du matériel public et privé. Regroupement de personne.
Périmétrie	Accès au véhicule de secours	Stationnement anarchique ne permettant pas l'accès au véhicule.
	L'éclairage extérieur	Détournement d'espaces Squat, dégradations....
	La végétation	Détournement d'espaces Squat, dégradations, incendie volontaire ou accidentel....
Espace Intérieur	Les façades	Accès par escalade à la toiture du bâtiment, dégradations, graffitis, incendie volontaire.
	Portes et issues de secours	Accès par effraction à l'intérieur du bâtiment.
	Les fenêtres et autres baies vitrées	Accès par effraction à l'intérieur du bâtiment, dégradations
	Le jardin de lecture	Accessibilité. Peut devenir un point de danger. Point d'accès, niche
	La toiture	Accessibilité. Peut devenir un point de danger. Position dominante et point d'accès
	Les sorties de désenfumage, gaine...	Accès par effraction à l'intérieur, risque chimique.....
	Gestion des flux intérieur	Accès par effraction, par ruse, Vol, incendie volontaire ou accidentel, la sécurisation des cheminements piétons et l'accès aux ayants droits et aux personnes autorisés
	Les salles de classe	
	Les bureaux, réserves et autres locaux techniques	



4 PRECONISATIONS

4.1 MESURES PERIPHERIQUES

Il s'agit de l'espace (public et/ou privé) environnant le site, qui n'appartient pas au site proprement dit. Cette notion peut se diviser en périphérie lointaine (le quartier) et proche (rues entourant le projet), ces espaces aux alentours du projet et pour lequel le Maître d'Ouvrage n'a aucune compétence décisionnelle ou juridique.

Périphérie lointaine:

Patinoire olympique; piscine; école maternelle; Centre de réadaptation; habitations.

Périphérie proche:

Logements étudiants; Centre sportif; Gymnase; Restaurant Mc Donald's; Tram.



Points faibles identifiés	Menaces	Actions préconisées
La circulation, la voie TRAM, la proximité du quartier des coteaux	Le stationnement anarchique, les accidents de la voie publique, la sécurisation des cheminements	Adapter au projet le domaine public : réduire vitesse des véhicules par un aménagement.
Le restaurant Mc Donald a l'entrée du campus	La séparation des flux avec les véhicules. Dégradations du matériel public et privé. Regroupement de personne, manifestation.	Présence d'agent municipaux ou autres à certains horaires.

Les voiries, les cheminements et les zones piétonnes menant au projet ne seront pas réaménagés dans le cadre du projet. Ces voiries, cheminements, sont éclairés et disposent de quelques places de parking.

Cependant, ils pourraient, dans le cadre de futur travaux, faire l'objet d'un aménagement favorisant le ralentissement des véhicules, au droit de l'établissement.

Un éclairage public existe, Il participera à l'éclairage du projet.

4.2 MESURES PERIMETRIQUES

Il s'agit de l'espace allant de la clôture d'enceinte, ouvrant inclus, jusqu'au nu du ou des bâtiments (ouvrants inclus également).
Soit l'ensemble des parties comprises entre l'emprise foncière du projet et le bâtiment incluant l'espace de délimitation de la périphérie de la voie publique (cloture d'enceinte, portail, portillon).

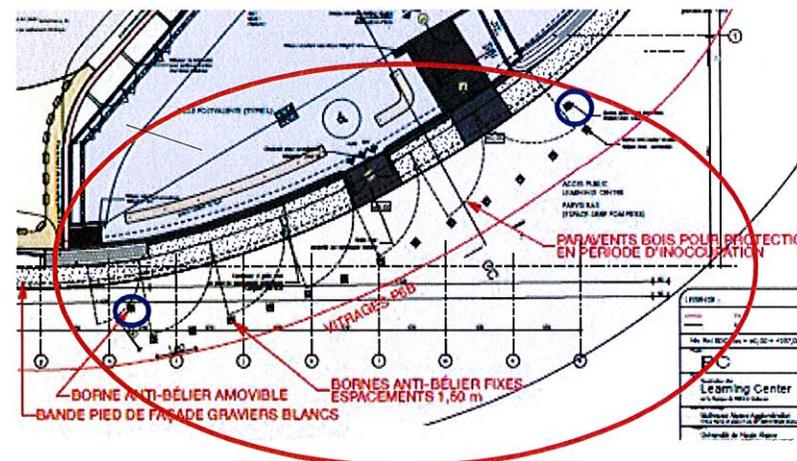


Les allées :

Le parvis sera composé d'une surface plane, d'un escalier et de garde corps.
L'escalier devra disposer sur les rampes, main-courantes, de dispositif gênant certaines pratiques de glissades ou de « rider ». (Boule ou autre...)
Le traitement de surface de ces allées ne devra pas permettre la pratique de skateboard.
La mise en place d'un dispositif anti-voiture bélier devant l'entrée principale devrait sécuriser le site ainsi que des plots rétractable au droit de certaines allées.
Le parvis étant positionné côté rue piétonne ne présente pas de problèmes de stationnement anarchique de véhicule, de séparation des flux (piéton / routier)...



Exemple de dispositif sur les main-courantes de l'escalier à adapter sur le projet.



Les acces aux vehicules de secours:

L'accès pompiers et/ou véhicules de secours se situe au Sud Est du projet.
Afin de garantir l'accès à ces derniers mais d'en interdire l'utilisation au public, la barrière existante sera concernée. Elle pourra être déplacée pour les besoins du projet (conservation des places stationnement handicapé).
Une signalétique ainsi qu'un marquage rappellera l'interdiction de stationnement et l'accès réservé aux véhicules de secours sous peine d'enlèvement par la fourrière.



Les acces aux galeries souterraines ou en sous sol:

Les acces aux galeries souterraines ou au sous sol se feront depuis un escalier extérieur ou par l'intérieur par le sous-sol.

L'accès est réservé aux personnes pour la maintenance et l'approvisionnement.

Cet escalier sera fermé par une grille accouplée par un mécanisme d'ouverture afin de limiter les accès et ne pas créer un recoin accessible

Seules les personnes autorisées seront munies d'un passe (badge ou clés) pour y accéder.

La clôture d'enceinte :

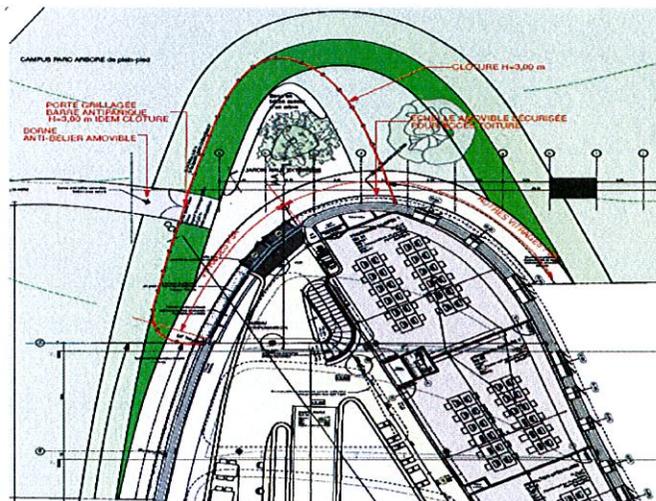
Le site n'est pas clôturé sur sa périphérie. Cependant, pour une utilisation du jardin haut comme espace de lecture, un portique de contrôle serait mis en place à la sortie du bâtiment pour accéder au jardin haut afin de contrôler que tous les livres ont bien été "loués".

Une clôture d'enceinte sera mise en place sur l'arrière du bâtiment fermant l'espace jardin haut.

Cette clôture sera de type clôture rigide aura une hauteur de 2,4m minimum de haut.

1 portail sera mis en place permettant le passage des outils nécessaires à l'entretien du jardin haut. Il devra avoir une hauteur de 2,4 m sans point d'appui permettant le franchissement.

Un portillon sera mis en place; il sera constamment fermé à clés depuis l'extérieur mais permettra une évacuation en cas d'incendie.



Le restant du site ne sera pas clos comme tous les autres bâtiment du campus.



L'éclairage extérieur:

Les abords extérieurs devront recevoir un éclairage type éclairage public.

Il est prévu un éclairage de cheminements et d'accès à l'établissement avec des potelets d'hauteur 1 m ainsi qu'un éclairage des entrées.

En périphérie du bâtiment sont prévus des encastrés de sol pour mettre en valeur la façade qui permettront également d'éviter les zones d'ombre.

Il conviendra de prévoir un éclairage sur détection de mouvement pour le jardin haut extérieur ainsi qu'à chaque porte d'entrée et issue de secours afin d'éviter l'appropriation de la zone et avoir un système dissuasif pour des rassemblements de jeunes.

Ces derniers seront placés à une hauteur suffisante pour éviter toutes détériorations.

L'ensemble des éclairages extérieurs seront commandés par un interrupteur crépusculaire programmable.

Le mobilier, les équipements, les plantations et espaces verts:

Aucun équipements type bancs, abris à vélos ou autres, n'est prévu à ce stade du projet.

Dans tous les cas, le mobilier tel que les bancs ou autres seront conformes à la réglementation (norme de fabrication NF) en terme d'ergonomie, de dimensionnement, de résistance et devront faire l'objet, ainsi que le précise la norme, d'une vérification périodique.

Les équipements et le mobilier seront positionnés de façon à ne pas être utilisés comme facilitateurs à l'escalade ou comme outils permettant l'intrusion à l'intérieur des bâtiments.

Ils devront être solidement ancrés au sol.

Un soin particulier sera apporté dans le choix des essences des plantations (éviter les arbres à gros fruits), le positionnement des arbres et autres plantations afin d'éviter la création de facilitateur pour l'accès en toiture, ou de projectiles.

Les façades :

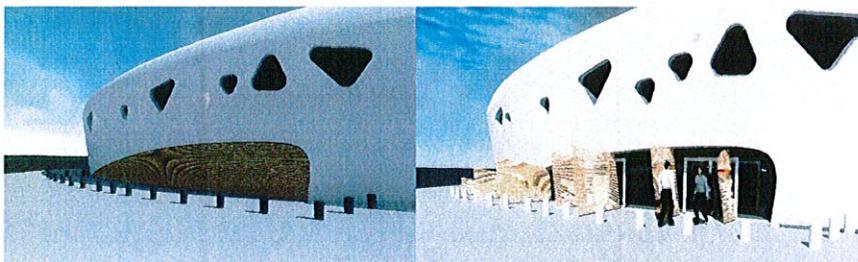
Les façades et couverture sont composées d'éléments de couverture et de bardage de façade en zinc à joint debout de teinte uniforme gris clair à blanc.

Les panneaux de bardage seront fixés sur une ossature métallique.

Ces panneaux auront une résistance au feu compatible avec le bâtiment et devra bénéficier si nécessaire d'un traitement permettant d'effacer les tags ou de caractéristiques permettant un nettoyage aisé.

La géométrie et la texture des panneaux ainsi que la profondeur des joints ne devront pas constituer de facilitateur d'accès à la toiture et ne devront pas permettre l'escalade.

L'entrée principale :



Protection en position fermée

Protection en position ouverte

La résille est composé d'un bardage bois (conforme au exigence de sécurité incendie) sur une armature métalliques. Le système de fermeture sera composé d'une serrures haute sécurité. Le bardage horizontal permettra de laisser passer la lumière sans permettre de pouvoir atteindre les premières fenêtres ou la toiture.

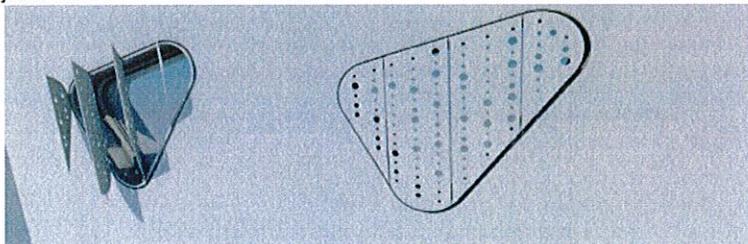
L'établissement mettra en place une organisation pour garantir la fermeture chaque soir.

Les vitrages :

L'ensemble des vitrages seront :

Retardateurs d'effractions de classe P2 A suivant la norme EN 356 pour les petits vitrages disposant d'un système d'occultation mécanique accouplé à un système de gestion de la fermeture et de l'ouverture (horloge crépusculaire).

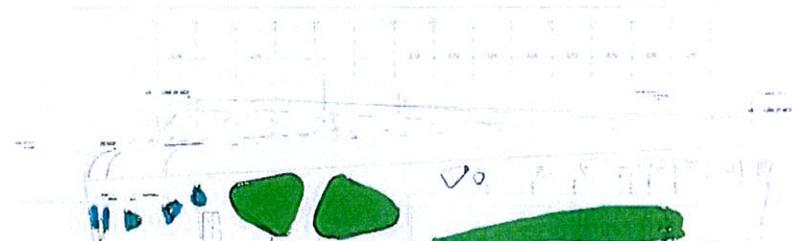
La structure de ce volet sera en acier soudé avec un habillage de tôle épaisse de zinc identique à la façade.



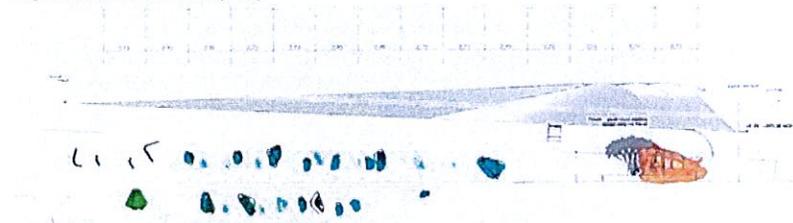
Schema de principe.

De classe P5A pour les portes vitrées menant jusqu'au jardin haut. (zone clôturée)
De classe P6B pour l'entrée principale et certain grand vitrage.
De classe P2A sans protection pour les vitrages à plus de 3m de hauteur.

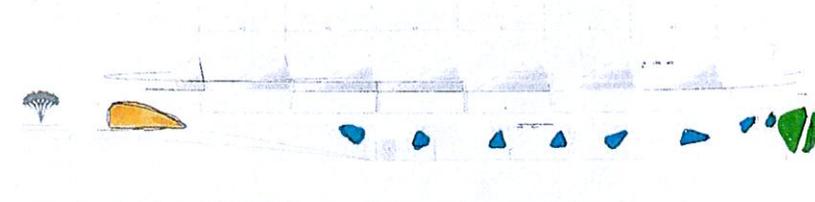
Façade de l'entrée principale (Nord)



Façade coté Jardin haut (Sud)

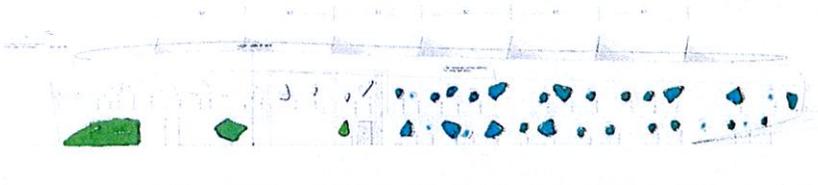


Façade Est





Façade Ouest



- Vitrage P2A
- Vitrage P6B
- Vitrage P5A
- Vitrage P2A avec systhème d'occultation

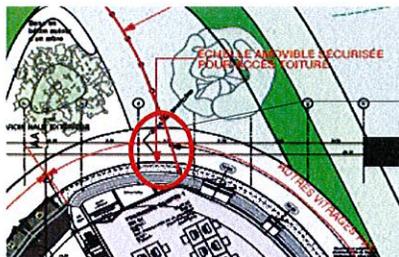
De plus le maître d'ouvrage est sensibilisé au risque de dégradation de ces vitrages et veillera à ce qu'il n'y ait pas de carence de gestion de l'entretien ou de remplacement afin de ne pas entraîner une spirale de déclin du site et d'augmentation de la délinquance.

C'est le syndrome "broken windows" selon lequel la vitre brisée d'une fenêtre non remplacée et un signe d'absence de maîtrise des lieux et donc favorable au développement d'activités délinquantes.

La toiture :

Les toitures seront de type toiture terrasse non accessible.

La toiture ne sera accessible que pour l'entretien et la maintenance du bâtiment via des accès sécurisés depuis l'extérieur du bâtiment (depuis le jardin haut) à partir d'une échelle amovible.

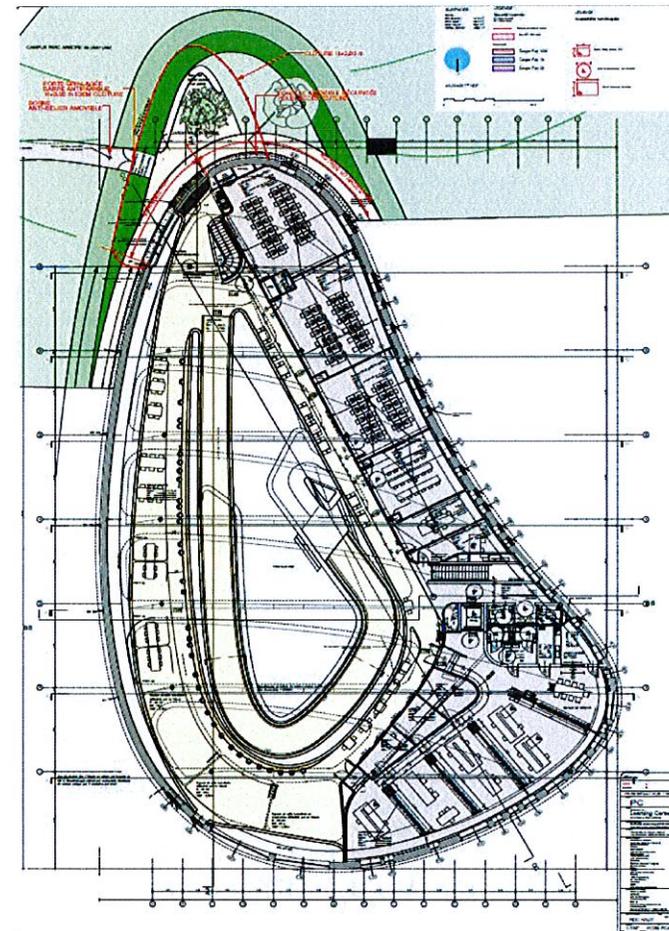


Dispositif d'échelle et garde-corp repliable intégré dans la rive de toiture à environ 3 m du sol nécessitant la mise en place d'une échelle amovible pour y accéder.



4.3 MESURES RELATIVES AUX VOLUMES INTERIEURS

Plan de rez de chaussée haut





4.3.1 Les acces :

D'une manière générale le Learning Center est accessible a tout public et non pas uniquement aux étudiants de l'HUA.

Cependant il est divisé en plusieurs zones fonctionnelles dont certaines ont un acces contrôlé. Les horaires d'ouverture standard du bâtiment qui sont envisagées dans un premier temps seront de 8 heure à 20 heure du Lundi au vendredi, de 9 à 17 heures le samedi en période de forte affluence universitaires.

Dans un second temps, l'établissement se réserve la possibilité éventuelle d'ouvrir le dimanche de 9 heure à 17 heure

Des ajustements et extensions sont possibles les soirs d'événements particuliers.

Dans ce cas, une surveillance adaptée sera à prévoir. Le site ne devra jamais être laissé à disposition des usagers sans surveillance physique.

L'établissement sera équipé d'un système de vidéophonie qui permettra de visualiser un individu désirant accéder à l'enceinte lorsque celle-ci aura les portes closes. La commande d'une gache électrique par bouton poussoir placé sur le moniteur intérieur, permettra de libérer la porte d'entrée concernée.

Un éclairage sur détection de mouvement pour le jardin haut extérieur ainsi qu'à chaque porte d'entrée et issue de secours afin d'éviter l'appropriation de la zone et avoir un système dissuasif pour des rassemblements de jeunes.



Représentation des volumes intérieurs

4.3.2 Le sous sol :

L'accès à ces locaux seront réglementé et sous alarmes volumétriques dans les circulations et munis de contacteurs de positions sur les accès donnant sur extérieures.



Les réserves :

Afin d'assurer le stockage des linéaires de livres, ont été intégrées des surfaces complémentaires de stockage de livres.

L'accessibilité des locaux de réserves est exclusivement réservé au personnel de l'UHA, ce qui permet une optimisation du linéaire de stockage avec un espacement entre rayonnages de 80cm minimum (actuellement 120 dans les circulations).

Les stockages divers, le local poubelles :

Affecté aux déchets "propres type emballages papiers et plastiques, Les poubelles affectées aux ordures ménagères de la cafétéria seront présentées directement sur l'air de présentation des poubelles située Rue des Frères Lumières.

Les douches et locaux du personnels (vestiaires...)

Pour le personnels de la cafétéria mais aussi le personnel de l'UHA

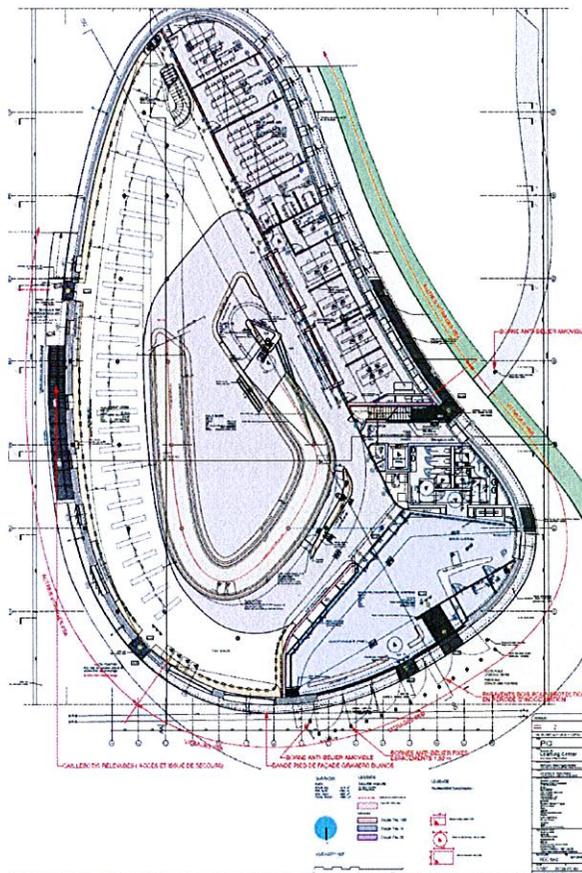
L'espace collection :

En sous sol, accessible uniquement au personnel, pour 5 personnes à la fois, destiné à chercher une documentation bien précise. Ces locaux ne sont pas destinés à être utilisés comme lieux d'étude ou de travail. Le contrôle sera fait par un système de badge ou de clés remis par un agent.

Un contrôle d'accès par badge équipera les accès extérieurs, les accès aux locaux sensibles et les parties du bâtiment réservées au personnel.



4.3.3 Le rez-de-chaussée bas :



La salle polyvalente :

Accessible à tous depuis l'extérieur, elle est dédiée à accueillir des manifestations diverses tel que exposition, réception...

Elle permet l'accès direct à la Cafet' et aux sanitaires publics, le restant du bâtiment pouvant être fermé.

Les salles banalisées :

Ce sont des salles de travail pour les étudiants mais parfois aussi des salles de cours. Un système de réservation sera mis en place.

La salle 4 postes :

salle de travail pour groupes d'étudiants ou d'enseignants. Il y aura 4 équipements informatiques avec écran partagé. Un système de réservation sera mis en place.

La salle basse:

Accessible au public ayant pour but de servir de présentoir et offrir des places assise d'étude ou de détente.

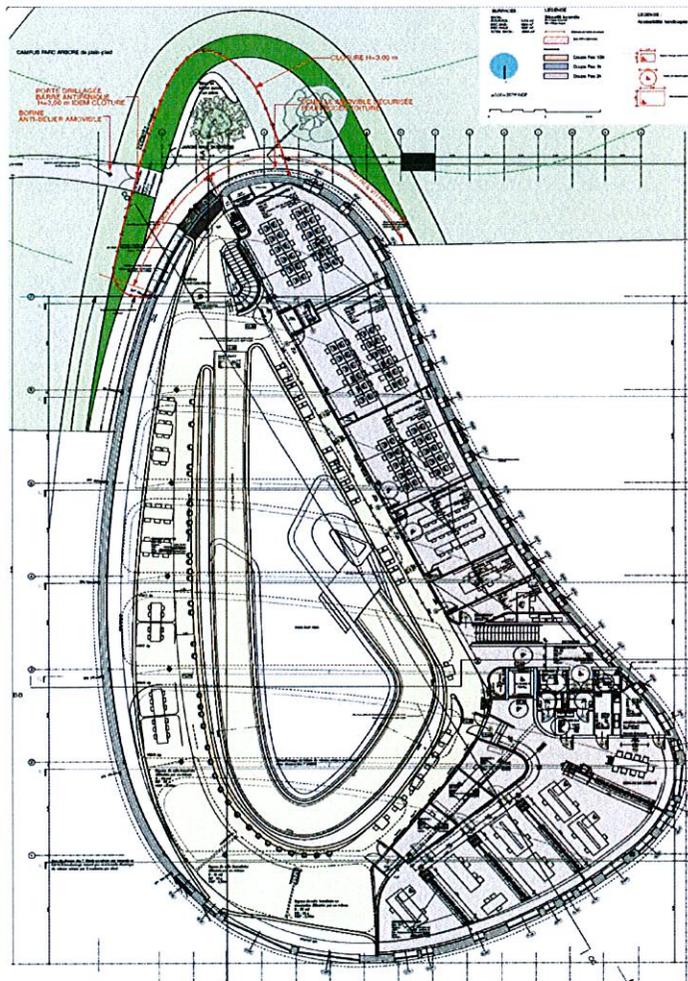
Les salles de formation équipées :

Ce sont des salles de travail équipées, informatisées, pour les étudiants mais parfois pour la formation en langues et TICE.

Un système de réservation sera mis en place sous la responsabilité d'une personne responsable afin de garantir un contrôle d'accès.

Si le Learning Center est fermé, alors ces salles seront fermées à clé.

4.3.4 Le rez-de-chaussée haut :



La mezzanine :

Accessible au public, cette mezzanine offre des places assises dans des espaces permettant d'étudier voir de se détendre.

Cet espace qui sera interdit à certaines heures de la journée (soirée et/ou samedi) quand les effectifs seront faibles et qu'il y aura moins de personnel pour la surveillance. Une signalisation de cette interdiction sera mise en place à chaque accès.

Le bureau du Directeurs, les bureaux haut et les bureaux bas :

Ce sont des bureaux à destination du personnel administratifs. Les portes seront équipées de serrures à clés permettant de garantir le contrôle d'accès.

Le jardin clos :

Il n'est accessible que via le learning center. Le public sera donc déjà passé par l'accueil du Learning center LC

4.4 L'alarme anti-intrusion :

L'ensemble des locaux sera équipé de détection anti-intrusion et aura recours aux moyens de détections adaptés :

Ainsi, le système de détection anti-intrusion permettra de protéger le bâtiment en cas d'intrusion par l'installation de détecteurs volumétriques exclusivement dans les locaux ayant des ouvrants. Plusieurs claviers à codes permettront la mise et hors service du système.

- Détecteur volumétrique bi-technologie dans les halls et circulations
- Contact d'ouverture sur les ouvrants.
- Contact de choc sur les vitrages en RdC non barreaudés,
- Système évolutif et extensible.

En tout état de cause les locaux de plain pieds, en sous-sol et les circulations devront être protégées.

Une alerte pourra être transmise vers un poste de surveillance par le biais d'un transmetteur téléphonique.



4.5 La Vidéo Protection :

Depuis 2004 la ville de Mulhouse dispose d'un système de vidéoprotection composé de 144 caméras réparties sur les points sensibles de la ville, dont 9 caméras mobiles. Ce dispositif est géré par la Police Municipale, depuis un Centre Superviseur Urbain (CSU) en fonctionnement 7j/7 et 24H/24.

Il n'est pas prévu de vidéo-protection sur l'emprise du projet.

En effet, le projet, les besoins en sécurisation du projet ne nécessitent pas pour le moment la mise en place d'une vidéo-protection sur le site (Emprise du projet). Cependant, pour des besoins futur en vidéo-protection, la conception du bâtiment permettra la mise en place d'une vidéo-protection par le biais des chemins de câbles existant afin de permettre la mise en place de caméra à chaque entrées. Ces foureaux permettront la transmission des images vers un bureau qui pourra être sécuriser (sous alarme) afin de contennir l'enregistreur d'images et de garantir l'accès au seul personne autorisé.

4.6 L'aménagement et la protection du chantier durant la construction :

Le Maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le coordonnateur SPS et les entreprises devront prendre les dispositions de surveillance et de sécurisation, selon les principes généraux de prévention issus du Code du Travail.

Voir le cas échéant la mise en place d'un partenariat avec la Police Nationale dans le cadre du protocole d'accord entre le Ministère de l'intérieur et la Fédération Française du bâtiment visant à lutter contre les vols et autres actes délictueux sur les chantiers.

Herméticité :

Délimiter et clôturer la zone de travaux et les emprises de terrain. Demandé dans les CCTP et Plan Général de Coordination (PGC).

Limiter et contrôler les voies d'accès. Demandé dans les CCTP et Plan Général de Coordination (PGC).

Surveillance (En fonction des besoins des entreprises et sous leurs responsabilités) :

Assurer le gardiennage et/ou la sécurisation des fournitures, engin de chantiers.... en fonction des phases du chantier. (Les entreprises sont responsables de leur matériel et fourniture jusqu'à la livraison du bâtiment et peuvent mettre en place une surveillance active du chantier).

Prévoir l'éclairage de nuit. (Les entreprises sont responsables de leur matériel et fourniture jusqu'à la livraison du bâtiment et peuvent mettre en place une surveillance active du chantier).

Contrôler la circulation et interdire le stationnement anarchique en interdisant le



stationnement des véhicules de chantier sur le domaine public. Demandé dans les CCTP et Plan Général de Coordination (PGC).

Gestion et approvisionnement :

Prévoir des zones réservées aux matériaux. Demandé dans les CCTP et Plan Général de Coordination (PGC).

Prévoir des zones dédiées aux matériaux et matériels sensibles. Demandé dans les CCTP et Plan Général de Coordination (PGC).

Prévoir des zones de stationnement pour les engins. Demandé dans les CCTP et Plan Général de Coordination (PGC).

Gérer et sécuriser l'approvisionnement. Demandé dans les CCTP et PGC.

4.7 SOLUTIONS FONCTIONNELLES

En complément d'une sécurisation technique, la présence d'agent de sécurité pour l'utilisation de la salle polyvalente permettront de réduire le risque d'intrusion.

Les espaces extérieurs vont bénéficier d'une forte présence humaine durant la journée, synonyme de contrôle social.

La configuration proposée représente une aide et un élément de facilitation du travail de la Police, mais également de celui des services de secours.

L'organisation des moyens de sûreté devra comprendre la mise en place d'un plan d'urgence et d'intervention (PUI) pour prendre en compte des situations comme :

- Évacuation d'urgence.
- Intervention des forces de police ou de secours

Un affichage à proximité des personnels d'accueil des consignes de sûreté, numéros de téléphone des services d'urgences.

La mise en place d'une procédure de mise sous tension et neutralisation de l'alarme anti-intrusion pour le premier entrant et le dernier sortant. À retranscrire dans la main courante.

La mise en place d'une vérification de la fermeture des issues, portes, fenêtres en fin de journée. Effectué par un personnel formé qui est présent tous les jours de la semaine à certains horaires en fonction de la période et du jour.

De plus, la direction veillera à ce qu'il n'y ait pas de carences de gestion de l'entretien du

site ou de remplacement de certain matériel afin de ne pas entraîner une spirale de déclin du site et d'augmentation de la délinquance. Syndrome « broken windows » selon lequel la vitre brisée d'une fenêtre non remplacée est un signe d'absence de maîtrise des lieux et donc favorable au développement d'activités délinquantes.

Récapitulatif des dispositions techniques ou fonctionnelles présent pour ce projet.

	<u>Points faibles identifiés</u>	<u>Menaces</u>	<u>Moyen de prévention adopté par le projet</u>
Périphérie	La circulation, la voie TRAM, la proximité du quartier des coteaux Le restaurant Mc Donald a l'entrée du campus	Le stationnement anarchique, les accidents de la voie publique, la sécurisation des cheminements La séparation des flux avec les véhicules. Dégradations du matériel public et privé. Regroupement de personne.	Depuis 2004 la ville de Mulhouse dispose d'un système de vidéoprotection composé de 144 caméras réparties sur les points sensibles de la ville, dont 9 caméras mobiles. Ce dispositif est géré par la Police Municipale, depuis un Centre Superviseur Urbain (CSU) en fonctionnement 7j/7 et 24H/24.
Périmétrie	Accès au véhicule de secours	Stationnement anarchique ne permettant pas l'accès au véhicule.	Plots et signalisation, Dispositif anti voiture bélier devant l'entrée principale
	Clotures, portail et portillons	Indentification des usages, accès	Une cloture type clotures rigides de 2.4m de hauteur sur la périphérie du Jardin Haut. Un portail avec serrures (sans facilitateur d'escalade) permettra l'accès aux équipes d'entretien. Un portillons permettra la sortie des étudiants sans possibilité de pouvoir rentrer (Bar anti-panique et groume) Cette porte sera plein pour éviter l'escalage

	L'éclairage extérieur	Détournement d'espaces Squat, dégradations....	Conforme PMR et éclairage public
	La végétation	Détournement d'espaces Squat, dégradations, incendie volontaire ou accidentel....	Pas de haie haute, de végétation à gros fruits. Entretien régulier.
Espace Intérieur	Les façades	Accès par escalade à la toiture du bâtiment, dégradations, graffitis, incendie volontaire.	Pas de facilitateur d'escalade. Facade résistante en zing facilement nettoyable
	Portes et issues de secours	Accès par effraction à l'intérieur du bâtiment.	Eclairage par détection de tous les accès. Fourreaux en attente afin de permettre la possibilité de mise en place de vidéo-protection sur chaque accès.
	Les fenêtres et autres baies vitrées	Accès par effraction à l'intérieur du bâtiment, dégradations	Vitrage P6B, P5A, et P2A avec ou sans pare projectiles
	Issue de secours extérieur du Sous sol et locaux archives	Accès par effraction, par ruse, Vol, incendie volontaire ou accidentel, la sécurisation des cheminements piétons et l'accès aux ayants droits et aux personnes autorisés agression	Trappe mécanisé et sécurisé permettant l'accès des pompiers. Contrôle d'accès, présence humaine, système d'alarme volumétriques et contacteur de position à chaque ouvrant donnant sur l'extérieur. Alarme volumétrique dans toutes les circulations Fourreaux en attente afin de permettre la possibilité de mise en place de vidéo-protection sur chaque accès.
	La toiture	Accessibilité. Peut devenir un point de danger. Position dominante et point d'accès	Non accessible depuis l'extérieur.



	Les sorties de désenfumage, gaine...	Accès par effraction à l'intérieur , risque chimique.....	En toiture non accessibles
intérieur	Gestion des flux	Accès par effraction, par ruse, Vol, incendie volontaire ou accidentel, la sécurisation des cheminements piétons et l'accès aux ayants droits et aux personnes autorisés	<p>Contrôle d'accès, présence humaine, système d'alarme volumétriques et contacteur de position à chaque ouvrant donnant sur l'extérieur.</p> <p>Alarme volumétrique dans toutes les circulations</p> <p>Foureaux en attente afin de permettre la possibilité de mise en place de vidéo-protection sur chaque accès.</p>
	Les salles de classe		
	Les bureaux, réserves et autres locaux techniques		



5 CONCLUSION

Le projet, tel qu'il est défini aujourd'hui, ne nécessite pas de préconisations lourdes portant sur les fondements de projet.

Les espaces extérieurs vont bénéficier d'une forte présence humaine durant la journée.

L'établissement pourra bénéficier, de par sa proximité, des voies circulées d'une grande facilité de surveillance .

La sécurisation des bâtiments prend en compte les résultats de cette étude qui des solutions à la fois efficaces et peu contraignantes en matière de sécurisation de leurs espaces. Ainsi, le futur projet intègre principalement pour les accès, les façades , d'un système d'alarme, d'un bon niveau de protection des ouvrants et des vitrages.

Les mesures de sécurité passives et actives envisagées pour ce projet permettront un niveau de sûreté acceptable pour dissuader et faire face aux actes de délinquance susceptibles de se produire sur le site.

Les différentes mesures associées aux dispositions, que ce soit en termes de moyens techniques de sécurisation ou de présence humaine régulière sur le site, ainsi que les relations prises avec les services extérieurs concourront à la prévention de la délinquance, à la protection de l'établissement et entraîneront un climat favorisé qui devraient permettre une exploitation sereine de l'établissement.